

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grabels, le 10 novembre 2022

En Occitanie, l'OFB saisit plus de 1700 spécimens ou parties d'animaux marins protégés par la CITES

La surexploitation des océans est devenue un thème central des discussions au sein des grandes instances internationales depuis plusieurs années. Devant l'explosion des trafics impactant l'ensemble des espèces marines, la direction régionale Occitanie de l'Office français de la biodiversité a mis en place une opération de contrôle à grande échelle baptisée « Opération Galuchat* ». Cette opération visait à surveiller et contrôler le commerce de la faune marine dont le commerce est réglementé par la CITES, ou Convention de Washington.



Saisies de la DR Occitanie
©Laurent Retière / OFB

Ainsi, entre mars et novembre 2022, au moyen d'une intense activité de surveillance, ce sont près de 67 contrôles qui ont été menés par les Inspecteurs de l'environnement du réseau CITES (cf. encadré ci-après) de l'OFB de la région Occitanie, débouchant sur 21 procédures judiciaires.

Près de 1700 spécimens ou parties d'animaux ont été saisis au cours de cette opération, pour un montant dépassant les 17 000 Euros. Ces saisies représentent malheureusement une infime partie de ce qui a été commercialisé illégalement sur le territoire national en 2022.

Les saisies effectuées lors de l'opération Galuchat

Parmi ces nombreuses saisies, les dents et mâchoires de requins protégées par la CITES (requin mako, requin soyeux, requin marteau...), commercialisées comme objets de décoration ou pour la bijouterie, occupent une place importante. Leurs restes témoignent ici de leur surexploitation, pour des objets futiles à destination de la France alors qu'ils sont pourtant classés en danger d'extinction par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

* Galuchat : Le galuchat est un cuir de poisson cartilagineux (requin, par exemple) utilisé notamment en ébénisterie ou en maroquinerie



Mâchoires de requins
©Laurent Retière / OFB

De même, les importations illégales de corail, transformé là aussi en décoration ou en bijoux, témoignent d'une utilisation frauduleuse de ces espèces, qui abritent pourtant 25 % de la vie marine de notre planète et qui sont déjà largement menacés par le réchauffement climatique.

Enfin, des nautilus, lambis, et autres bécotiers, dont le rarissime bécotier de Tevoroa, ont également été saisis. **L'OFB rappelle que les peines encourues en France par les acteurs de trafics d'espèces protégées par la CITES sont de 3 ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende.**

Le réseau CITES à l'OFB

La France en tant que destinataire et consommateur final de ces espèces protégées a une responsabilité morale vis à vis des pays d'origine. Les missions de lutte contre les trafics de faune et de flore constituent à ce titre l'un des piliers des missions de police de l'OFB et sont un outil au service de la sauvegarde de la biodiversité mondiale.

Le réseau CITES à l'OFB est constitué de près de 200 agents, répartis dans toute la France et les Outre-mer, spécialement formés pour lutter contre les trafics de faune et de flore sauvages. Ce réseau, présent dans chaque service départemental de l'OFB, permet l'échange d'informations entre les différents services et une coordination des actions de police sur le plan national. En 2021, le réseau CITES de l'OFB a réalisé 44 % des saisies de faune et de flore CITES en France (Source : ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des territoires).



Logo CITES

Source : www.cites.org

La CITES ou Convention de Washington

La Convention de Washington ou CITES (« Convention on international trade in endangered species of wild fauna and flora ») régleme depuis 1973 le commerce des espèces de faune et de flore menacées par leur commerce.

Conçue dans un esprit de coopération entre 184 États, la CITES confère différents degrés de protection à plus de 37.000 espèces sauvages – qu'elles apparaissent dans le commerce sous forme de plantes ou d'animaux vivants, de manteaux en fourrure ou d'herbes séchées, par exemple.

Entre le 14 et le 25 novembre 2022 se tiendra, au Panama, la 19ème Conférence des parties (COP) de la Convention de Washington. Devant l'effondrement des populations mondiales de requins, le renforcement de leur protection occupera une place centrale dans les débats.

Établissement public de l'État créé le 1er janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.

Contacts presse

Florence Barreto / 06 98 61 74 85

Isabelle Cytowicz / 04 67 69 84 36

presse@ofb.gouv.fr

ofb@rumeurpublique.fr

Office français de la biodiversité

Direction régionale Occitanie

55 Chemin Mas de Matour

34790 GRABELS

www.ofb.gouv.fr

Contact : Laurent Retière / 06 27 02 58 53